



DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE, EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

ENFANCE - JEUNESSE:

 Nº 1156: Marché passé en procédure adaptée – organisation de séjours vacances au profit des aulnaysiens âgés de 6 à 17 ans révolus pour les vacances printemps de la zone C – année 2010 – marché de services article 30 – signature du marché. Nº 1161: Convention avec l'association « La Croix-Rouge Française » - marché passé en procédure adaptée. 	Page 5 Page 7
CULTURE:	
 Nº 1132 : Conservatoire de musique et de danse à rayonnement départemental — Organisation d'un concert le 26 mars 2010 à l'église Saint-Joseph. Nº 1154 : Scène de musiques actuelles « Le cap » - Marché passé en procédure adaptée avec la Sté. AIDO – Signature du marché. 	Page 2
 Nº 1160 : Scène de musiques actuelles « Le Cap » - Marché passé en procédure adaptée avec la Sté. FULL FORCE – Signature du marché. Nº 1166 : Scène de musiques actuelles « Le Cap » - Marché passé en procédure adaptée avec la SARL V.N.S. pour l'organisation technique des manifestations 	Page 7
programmées par Le Cap au 2 ^{ème} trimestre 2010 – Signature du marché. N° 1167: Scène de musiques actuelles « Le Cap » - Tarifs des spectacles des	Page 10
mois d'avril à juin 2010. N° 1169: Réseau des bibliothèques – Contrat de cession de droits d'auteur à titre gracieux. M. Nédim GUBSEI	Page 10
titre gracieux – M. Nédim GURSEL. N° 1177 : Scène de musiques actuelles « Le Cap » - marché passé en procédure	Page 12
adaptée avec l'association « Direction de l'Océan » - Signature du marché.	Page 16
ANIMATION RETRAITES PERSONNES AGEES:	
No 1133: Foyers-Clubs – marché passé en procédure adaptée – thé dansant – signature d'un contrat de prestation avec l'association « Les Amis de	
l'Accordéon ». No 1134 : Marché passé en procédure adaptée – Sorties promenades des 3, 5, 6,	Page 2
7, 10, 12 mai 2010 et 17 mai 2010 en option - Signature d'un contrat de prestation avec l'entreprise individuelle « Christiane marché Evénements ». N° 1163: Foyers-Clubs - Marché passé en procédure adaptée - Animation d'un	Page 2
atelier de danse — Signature d'un contrat de prestation avec l'association « I.A.D.C. (Centre de Danse du Galion) ».	Page 8

BATIMENTS:

 Nº 1122: Marché passé en procédure adaptée – Marchés à bons de commande – Travaux de nettoyage et réparation de voilages, rideaux solaires, occultations, stores et couvertures dans divers bâtiments communaux – Signature du marché: Ent. CHASSAGNE. Nº 1158: Marché passé en procédure adaptée – Marchés à bons de commande – Travaux de renouvellement et maintenance de voilages, rideaux solaires, occultations et stores dans divers bâtiments communaux: Signature du marché: Ent. CAZAL. Nº 1178: Marché passé en procédure adaptée – Création d'un terrain synthétique cité de l'Europe – Travaux supplémentaires – avenant Nº 1 – Signature du marché: Sté. ART DAN IDF. 	Page 1
PROPRIETES COMMUNALES :	_
I ROI RIE I ES COMMUNALES :	
N° 1130: Immeuble 4 place Camélinat à Aulnay-Sous-Bois – signature d'un contrat de prestation de service pour l'entretien des locaux et sorties des conteneurs à ordures ménagères: Ent. NOKRI. N° 1162: Logement sis 68 rue Auguste Renoir à Aulnay-Sous-Bois – Groupe scolaire Croix Saint-Marc – Signature d'une convention de location entre la ville et précaire d'une convention entre la ville et la Sevran – Mise à disposition temporaire et précaire – Signature d'une convention entre la ville et la Sté. Nonneville Dépannage Aulnay. N° 1171: Convention de mise à disposition précaire d'un local commercial situé à Aulnay-Sous-Bois 58 rue Jules Princet à la Sté. M.I.E. SOLAIRE. N° 1175: Attribution d'un logement communal en location temporaire à Logement sis à Aulnay-Sous-Bois 1 rue des Lilas (Groupe scolaire Savigny) – signature d'une convention entre la ville et la N° 1176: Prolongation de location temporaire – Logement sis avenue du	Page 1 Page 9 Page 13
Clocher – Avenant N° 2 à la convention signée avec	Page 15
ETUDES URBAINES :	

- N° 1150 : Décision d'un droit de préemption urbain sur un bien situé 10 avenue du quatorze juillet à Aulnay-Sous-Bois. Page 3

INGENIERIE ET PROJETS:

- Nº 1159: Quartier 1-3 Ouest Edgard Degas - Mission de sécurité, aménagement de la rue Tourville Est - Contrat avec la Sté. C.S.E.T. Page 6

DEVELOPPEMENT DURABLE:

- N° 1173 : Maison de l'environnement - Marché passé en procédure adaptée -Spectacles de contes avec l'association « Les Tréteaux de la Francophonie ».

SPORTS:

_	N° 1170: Mise en place du parc mobile pour les jeunes de 7 à 17 ans -	
	Convention avec l'association « RAID AVENTURE ORGANISATION ».	Page 13
	·	

INFORMATIQUE:

	N° 1168: Accord cadre INF85129R1 – Marché subséquent N° 14 – INF0012100 – lot N° 11: Logiciels graphiques: Sté. GEOMAP.	Dage 12
-	N° 1174: Accord cadre INF85130R1 – Marché subséquent N° 13 – INF0014900 – Lot n° 12: Eléments réseau: Sté. NET THELLE	•
_	Nº 1180: Assistance et maintenance du logiciel CINDOC avec la Sté	Dogg 14
-	Nº 1181: Marché passé en procédure adaptée – Contrat d'assistance à	Daga 10
	l'utilisation des logiciels d'information géographique avec la Sté. GEOMAP SYSTEMS.	Page 18

ACHATS ADMNISTRATIFS:

 Nº 1179: Marché passé en procédure adaptée – Fourniture d'accessoires et de machines de bureau – Année 2010, renouvelable en 2011 – signature du marché: Sté. ALDA.
 Page 17

FINANCES:

- Nº 1165 : Modification de l'institution de la régie de recettes pour la scène de musiques actuelles « Le Cap ». Page 9

DECISIONS

PRISES PAR LE MAIRE, EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

DECISION Nº 1122

Objet: BATIMENTS - MARCHE PASSE EN PROCEDURE ADAPTEE - MARCHES A BONS DE COMMANDE - TRAVAUX DE NETTOYAGE ET REPARATION DE VOILAGES, RIDEAUX SOLAIRES, OCCULTATIONS, STORES ET COUVERTURES DANS DIVERS BATIMENTS COMMUNAUX - SIGNATURE DU MARCHE: Ent. CHASSAGNE.

Le Maire de la Ville d'Aulnay-sous-Bois,

VU l'article 28 du Code des Marchés Publics (décret 2006-975 du 1er août 2006)

VU la délibération N° 59 du Conseil Municipal en date du 11 février 2010, donnant délégation au Maire pour prendre certaines décisions.

DECIDE

La signature d'un marché à bons de commande pour les travaux de nettoyage et réparation de voilages, rideaux solaires, occultations stores et couvertures avec l'entreprise CHASSAGNE - 76 bd Victor Hugo - 92110 CLICHY pour un montant de 15 000 € HT soit 17 940 € TTC mini et 60 000 € HT soit 71 760 € TTC maxi pour l'année 2010.

La dépense correspondante sera réglée sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville : chapitre 011 article 61558 fonctions diverses.

DECISION Nº 1130

Objet: PROPRIETE COMMUNALE – IMMEUBLE 4 PLACE CAMELINAT A AULNAY SOUS BOIS – SIGNATURE D'UN CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE POUR L'ENTRETIEN DES LOCAUX ET SORTIES DES CONTENEURS A ORDURES MENAGERES.

Le Maire de la Ville d'Aulnay-sous-Bois,

VU l'article 28 du Code des Marchés Publics (décret 2006-975 du 1er août 2006).

VU la délibération N° 59 du Conseil Municipal en date du 11 février 2010, donnant délégation au Maire pour prendre certaines décisions.

DECIDE

LA SIGNATURE d'un contrat de prestation de service avec l'Entreprise de nettoyage NOKRI située à Aulnay sous Bois - 5 rue d'Angleterre, pour l'entretien de l'immeuble communal situé 4 Place Camélinat à Aulnay-Sous-Bois et la sortie hebdomadaire des conteneurs à ordures ménagères.

DIT que le contrat prend effet au 1^{er} février 2010 pour une durée initiale d'un an renouvelable par tacite reconduction.

PRECISE que le montant de la prestation s'élève à 395.58 € TTC par mois, révisable annuellement au 1^{er} février.

DIT que la dépense en résultant sera réglée sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville chapitre 011 – nature 614 – fonction 020.

Objet: DIRECTION DU DEVELOPPEMENT CULTUREL - CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL - ORGANISATION D'UN CONCERT LE 26 MARS 2010 A L'EGLISE SAINT-JOSEPH

Le Maire de la Ville d'Aulnay-sous-Bois,

VU la délibération N° 59 du Conseil Municipal en date du 11 février 2010, donnant délégation au Maire pour prendre certaines décisions.

CONSIDERANT que dans le cadre de ses activités de diffusion, le Conservatoire de Musique et de Danse à Rayonnement Départemental d'Aulnay-sous-Bois - CRD - est amené à organiser des concerts, des conférences et d'autres manifestations culturelles et musicales.

DECIDE

L'organisation d'un concert qui aura lieu le 26 mars 2010 à l'Eglise Saint-Joseph d'Aulnay-Sous-Bois.

PRECISE, que le prix des places du concert cité ci-dessus est fixé à 5 € (cinq euros)

DIT que les recettes en résultant seront versées au Budget de la Ville : Chapitre 70 - Article 7062 - Fonction 311.

DECISION Nº 1133

Objet: ANIMATION RETRAITES PERSONNES AGEES - FOYERS-CLUBS - MARCHE PASSE EN PROCEDURE ADAPTEE - THE DANSANT - SIGNATURE D'UN CONTRAT DE PRESTATION AVEC L'ASSOCIATION « LES AMIS DE L'ACCORDEON ».

Le Maire de la Ville d'Aulnay-sous-Bois.

VU l'article 28 du Code des Marchés Publics (décret 2006-975 du 1er août 2006)

VU la délibération N° 59 du Conseil Municipal en date du 11 février 2010, donnant délégation au Maire pour prendre certaines décisions.

DECIDE

La signature d'un marché avec l'association « Les amis de l'accordéon »- 21 boulevard, Charles Floquet - 93600 Aulnay-sous-Bois, relatif à l'animation d'un thé dansant, organisé par les foyers-clubs municipaux le 1^{er} avril 2010, pour un montant de 450,00 € TTC (non soumis à TVA).

La dépense correspondante sera réglée sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville, chapitre 011-article 6042 (fonction 612)

DECISION Nº 1134

Objet: ANIMATION RETRAITES PERSONNES AGEES - MARCHE PASSE EN PROCEDURE ADAPTEE - SORTIES PROMENADES DES 3, 5, 6, 7, 10, 12 MAI 2010 ET 17 MAI 2010 EN OPTION - SIGNATURE D'UN CONTRAT DE PRESTATION AVEC L'ENTREPRISE INDIVIDUELLE « CHRISTIANE MARCHE EVENEMENTS ».

Le Maire de la Ville d'Aulnay-sous-Bois,

VU l'article 28 du Code des Marchés Publics (décret 2006-975 du 1er août 2006).

VU la délibération N° 59 du Conseil Municipal en date du 11 février 2010, donnant délégation au Maire pour prendre certaines décisions.

DECIDE

La signature d'un marché avec l'entreprise individuelle « Christiane Marche Evènements » -, Résidence du bois de Boulogne - La Muette 1 - 95290 1 'ISLE ADAM - pour un montant de 33, 45 € HT (40 € TTC) par personne, avec pour les 6 premiers jours, un minimum de 150 personnes par jour et un maximum de 220 personnes par jour, et pour le 7 jour, option qui sera déterminée en fonction du nombre de participants inscrits, un minimum de 100 personnes et un maximum de 220 personnes.

Cette prestation s'élève à un montant minimum de 30 105,00 € HT (36 005,58 € TTC) et un montant maximum de 51 513,00 € HT (61 609,55 € TTC).

La dépense correspondante sera réglée sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville : Chapitre 011 - Article 6042 - Fonction : 61

DECISION Nº 1150

Objet: DECISION D'UN DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUR UN BIEN SITUE 10 AVENUE DU QUATORZE JUILLET A AULNAY-SOUS-BOIS.

Le Maire de la Ville d'Aulnay-sous-Bois,

VU le Code de l'Urbanisme,

VU la délibération N° 59 du Conseil Municipal en date du 11 février 2010, donnant délégation au Maire pour prendre certaines décisions.

VU la délibération du Conseil Municipal n°47 en date du 15/05/2008 qui procède à l'institution du Droit de Préemption Urbain Renforcé sur certains secteurs et du Droit de Préemption Simple sur le restant de la zone urbaine du Plan Local d'Urbanisme du territoire de la commune d'Aulnay-sous-Bois,

VU l'avis de France Domaine en date du 30 mars 2010,

VU le Plan Local d'Urbanisme,

CONSIDERANT que le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du PLU affiche l'objectif de la création de nouveaux équipements et services publics,

CONSIDERANT pour la petite enfance, les modes de garde sont confrontés aux besoins engendrés par la reprise de la natalité et l'évolution des rythmes de travail,

CONSIDERANT que le bien présente par sa superficie et sa situation géographique un emplacement susceptible de convenir à la création d'un équipement pour la petite enfance en l'espèce une crèche d'une capacité d'une vingtaine de berceaux environ,

CONSIDERANT que le bien pourra être utilisé à court terme comme « logement passerelle » pour les personnes en difficulté dans l'attente de la réalisation du projet sus-visé,

DECIDE

D'EXERCER son droit de préemption sur un bien immobilier situé 10 avenue du Quatorze Juillet Aulnay-sous-Bois, cadastré section BG n° 191 pour 611 m², appartenant de demeurant 10 avenue du Quatorze Juillet 93600 Aulnay-sous-Bois, en vertu de l'article L 210-1 du Code de l'Urbanisme qui autorise la constitution d'une réserve foncière portant sur la création d'un équipement pour la petite enfance,

DE PREEMPTER au prix de 577 500 € frais d'agence inclus,

demeurant 10 avenue du Quatorze Juillet à Aulnay-sous-Bois et l'acquéreur and demeurant d'un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision de préempter pour exercer un recours auprès du Tribunal Administratif, 7 rue Catherine Puig, 93100 MONTREUIL,

DIT que l'acte authentique sera dressé par Maître Maillot, de l'Etude Revet-Fosset-Bilbille-Maillot-Crichi, 10 rue du Docteur Roux, 93600 Aulnay-sous-Bois et signé par Monsieur le Maire,

DIT que la dépense en résultant ainsi que les frais d'acte y afférents seront réglés sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la ville : Chapitre 21 - Article 2115 - Fonction 824.

DECISION Nº 1154

Objet: CULTURE - SCENE DE MUSIQUES ACTUELLES « LE CAP » MARCHE PASSE EN PROCEDURE ADAPTEE AVEC LA SOCIETE AIDO - SIGNATURE DU MARCHE.

Le Maire de la Ville d'Aulnay-sous-Bois,

VU les articles 28 et 30 du Code des Marchés Publics.

VU la délibération N° 59 du Conseil Municipal en date du 11 février 2010, donnant délégation au Maire pour prendre certaines décisions.

DECIDE

La signature d'un marché pour les prestations de diffusion de la Scène de Musiques Actuelles « Le Cap » avec la société AIDO dont le siège social se situe 17, rue Emile Duclaux - 92150 Suresnes - et représentée par Mme Farhan RASOARIVELO en sa qualité de gérante.

PRECISE que la dépense en résultant, s'élève à un montant total maximum de 5 000,00 €' H.T. soit 5 275,00 TTC dont 275,00 de TVA à 5,50% pour la représentation du groupe Pamperry programmée le 04 juin 2010.

DIT QUE les dépenses correspondantes seront réglées sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville 2010 : chapitre 011 – article 6228 – fonction 33 et chapitre 011 – article 6257 – fonction 33.

Objet: JEUNESSE – MARCHE PASSE EN PROCEDURE ADAPTEE - ORGANISATION DE SEJOURS VACANCES AU PROFIT DES AULNAYSIENS AGES DE 6 A 17 ANS REVOLUS POUR LES VACANCES PRINTEMPS DE LA ZONE C - ANNEE 2010 – MARCHE DE SERVICES ARTICLE 30 – SIGNATURE DU MARCHE.

Le Maire de la Ville d'Aulnay-sous-Bois,

VU l'article 28 du Code des Marchés Publics (décret 2006-975 du 1er août 2006),

VU la délibération n° 59 du Conseil Municipal en date du 11 février 2010, donnant délégation au Maire pour prendre certaines décisions,

VU l'information communiquée au Conseil Municipal lors de la séance du 11 février 2010 relative à la consultation citée en objet,

DECIDE

La signature des marchés suivants :

					
Tranches d'âge	Prestataires	Lieux	Nbre séjours	Total mini € HT/NET	Total maxi € HT/NET
Lot nº 1	– Séjour multi-activi	té		<u> </u>	<u> </u>
	s La Ligue 94 Lans	La Baule	n 2	1 240	6 200
6-9 ans 		Lans en Vercors		1 280	6 400
Total di	ı lot		<u> </u>		
Lot no	2 - Séjour multi-a	ctivité – option sport	ou las	1 0 110	<u>.l</u>
10-14 ans	N.S.T.L.	Chasseneuil	1	1 084	5 420
Lot no.	3 - Séjour linguist	iaue en Collège			<u></u>
10-14 ans	N.S.T.L.	Seaford (Angleterre)	1	1 831	9 155
T4 0 :	<i> </i>				
Lot no	5 - Séjour linguisti	igua en collège	•		
10-14		Swanage			
ans	Vels Voyages	(Angleterre)	1	1 780.94	8 904.70
Lot nº 6	5 – Séjour linguist	ique en famille		·	<u>. </u>
l5-17 ins	Vels Voyages	Edimbourg	1	1 923.08	9 615,40
	7 – Séiosen linguise	(Ecosse)			7 013.40
5-17	7 – Séjour linguisti				r·
ins	Vels Voyages	Edimbourg (Ecosse)	1	1 856.18	9 280.90
Lot nº 8	- Séjour sportif				<u> </u>
5.17	Vels Voyages	Le Temple-	,	061.54	4.00===
ns		sur-Lot	1	961.54	4 807.70

Ces marchés sont conclus pour une durée de 2 mois à compter de leur notification.

La dépense correspondante sera réglée sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville, chapitre 011, article 6042 pour les séjours, 6281 pour les adhésions (fonction 422).

Objet: BATIMENTS – MARCHE PASSE EN PROCEDURE ADAPTEE –
MARCHES A BONS DE COMMANDE – TRAVAUX DE
RENOUVELLEMENT ET MAINTENANCE DE VOILAGES, RIDEAUX
SOLAIRES, OCCULTATIONS ET STORES DANS DIVERS BATIMENTS
COMMUNAUX – SIGNATURE DU MARCHE

Le Maire de la Ville d'Aulnay-sous-Bois,

VU l'article 28 du Code des Marchés Publics (décret 2006-975 du 1er août 2006)

VU la délibération N°59 du Conseil Municipal en date du 11 février 2010, donnant délégation au Maire pour prendre certaines décisions.

DECIDE

La signature d'un marché à bons de commande pour les travaux de renouvellement et maintenance de voilages, rideaux solaires, occultations et stores avec l'entreprise CAZAL - 11 rue Legendre - 93600 Aulnay-Sous-Bois pour un montant de 30 000 € HT (35 880 € TTC) mini et 89 000 € HT (106 444 € TTC) maxi pour l'année 2010.

La dépense correspondante sera réglée sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville : Chapitre 011 article 60632 et 61558 fonctions diverses.

DECISION Nº 1159

Objet: DIRECTION INGÉNIERIE ET PROJETS, QUARTIER 1-3 OUEST EDGAR DEGAS - MISSION DE SECURITE, AMENAGEMENT DE LA RUE TOURVILLE EST - CONTRAT AVEC LA SOCIETE C.S.E.T.

Le Maire de la Ville d'Aulnay-sous-Bois,

VU l'article 28 du Code des Marchés Publics (décret 2006-975 du 1^{er} août 2006)

VU la délibération N° 59 du Conseil Municipal en date du 11 février 2010, donnant délégation au Maire pour prendre certaines décisions.

DECIDE

La signature d'un contrat de coordonnateur passé avec la Société C.S.E.T. (B.P. 8, chemin du Parc – 95480 Pierrelaye) pour une mission de coordination sécurité et protection de la santé sur le chantier rue Tourville Est. Le montant de la mission s'élève à 2 900 € HT., soit 3 468,40 € TTC.

La dépense correspondante sera réglée sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville : Chapitre 23 – article 2315 – fonction 822.

Objet : CULTURE – SCENE DE MUSIQUES ACTUELLES « LE CAP » - MARCHE PASSE EN PROCEDURE ADAPTEE AVEC LA SOCIETE FULL FORCE – SIGNATURE DU MARCHE

Le Maire de la Ville d'Aulnay-sous-Bois,

VU les articles 28 et 30 du Code des Marchés Publics,

VU la délibération N° 59 du Conseil Municipal en date du 11 février 2010, donnant délégation au Maire pour prendre certaines décisions.

DECIDE

La signature d'un marché pour les prestations de diffusion de la Scène de Musiques Actuelles « Le Cap » avec la société FULL FORCE dont le siège social se situe 50, rue Bichat - 75010 Paris - qui est représentée par M. Eric LAPORTE en sa qualité de Gérant.

PRECISE que la dépense en résultant, s'élève à un montant total maximum de 1 500,00 € HT soit 1582,50 € TTC dont 82,50 € de TVA à 5,50% pour la représentation du groupe SOMD programmé le 03 avril 2010.

DIT QUE Les dépenses correspondantes seront réglées sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville : chapitre 011 – article 6228 – fonction 33.et chapitre 011 – article 6257 – fonction 33.

DECISION Nº 1161

Objet: DIRECTION ENFANCE-JEUNESSE – CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « LA CROIX-ROUGE FRANCAISE » - MARCHE PASSE EN PROCEDURE ADAPTEE.

Le Maire de la Ville d'Aulnay-sous-Bois,

VU l'article 28 du Code des Marchés Publics (décret 2006-975 du 1^{re} août 2006)

VU la délibération N° 59 du Conseil Municipal en date du 11 février 2010, donnant délégation au Maire pour prendre certaines décisions.

DECIDE

La signature d'une convention avec LA CROIX-ROUGE FRANCAISE, dont la délégation locale est située au 6 rue du Docteur Roux -93600 AULNAY-SOUS-BOIS, représentée par Madame Sylvie LINVAL, Présidente.

PRECISE que l'objet de cette convention a trait à la location de deux postes de secours avec un dispositif de quatre secouristes et d'un véhicule par poste, afin d'assurer les premiers secours éventuels dans le cadre des manifestations « Je suis sport dans les transports » et « City Raid 2010 » organisées par la Direction Enfance Jeunesse qui auront lieu :

- le mercredi 21 avril 2010 de 09 h30 à 18 h00 (parcours sportif)
- le mercredi 28 avril 2010 de 09 h00 à 18 h00 (parcours citoyen)

DIT que la dépense en résultant, soit la somme de 1 532,94 euros net de taxes (mille cinq cent trente deux euros et quatre vingt quatorze cents), TVA non applicable car l'organisme est non assujetti à la T.V.A, sera réglée sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la ville :Chapitre : 011 - Article : 6228 – Fonction : 422.

Objet: PROPRIETE COMMUNALE - LOGEMENT SIS 68 RUE AUGUSTE RENOIR A AULNAY SOUS BOIS - GROUPE SCOLAIRE CROIX SAINT MARC - SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE LOCATION ENTRE LA VILLE ET

Le Maire de la Ville d'Aulnay-sous-Bois,

VU la Délibération n° 59 du Conseil Municipal en date du 11 février 2010 donnant délégation au Maire pour prendre certaines décisions.

DECIDE

LA LOCATION à de type F4 situé 68 rue Auguste Renoir – groupe scolaire Croix Saint Marc à Aulnay-sous-Bois.

PRECISE que cette location est consentie à compter du 29 mars 2010 pour une durée initiale d'un an, renouvelable par tacite reconduction et moyennant le versement à compter du 1^{er} avril 2010, d'un loyer mensuel de 355,23 € révisable tous les ans au 1^{er} septembre et pour la première fois au 1^{er} septembre 2010.

PRECISE également qu'en sus du loyer le locataire s'acquittera des différentes taxes, impôts, charges et consommations afférentes au logement (eau, edf, gaz, chauffage, taxe OM, taxe habitation....) et d'un dépôt de garantie de 355,23 € à son entrée dans les lieux.

DIT que les recettes en résultant seront inscrites au budget de la Ville : Chapitre 75 – article 752 – fonction 020 et Chapitre 70 – article 70878 - fonction 020 et Chapitre 16 – article 165 – fonction 01.

DECISION Nº 1163

Objet: ANIMATION SENIORS - FOYERS-CLUBS - MARCHE PASSE EN PROCEDURE ADAPTEE -ANIMATION D'UN ATELIER DE DANSE-' SIGNATURE D'UN CONTRAT DE PRESTATION AVEC L'ASSOCIATION «I.A.D.C (centre de danse du Galion)»

Le Maire de la Ville d'Aulnay-sous-Bois,

VU l'article 28 du Code des Marchés Publics (décret 2006-975 du 1er août 2006)

VU les délibérations n° 6 du Conseil Municipal en date du 22 mars 2008 et n° 18 du Conseil Municipal en date du 10 avril 2008, donnant délégation au Maire pour prendre certaines décisions.

DECIDE

La signature d'un marché avec l'association « I.A.D.C. (centre de danse du Galion) »-134 rue A.France — 93600 Aulnay-sous-Bois, relatif à l'animation d'un atelier de danse organisé par les foyers-clubs municipaux de mars à juin 2010, pour un montant de 1 500,00 € Net de toutes taxes.

La dépense correspondante sera réglée sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville, chapitre 011-article 6228 (fonction 612).

Objet: TERRAIN COMMUNAL RUE A. EINSTEIN A AULNAY ET ALLEE SURIEGES A SEVRAN- MISE A DISPOSITION TEMPORAIRE ET. PRECAIRE – SIGNATURE D UNE CONVENTION ENTRE LA VILLE ET LA SOCIETE NONNEVILLE DEPANNAGE AULNAY

Le Maire de la Ville d'Aulnay-sous-Bois,

VU les délibérations N° 59 du Conseil Municipal en date du 11 février 2010, donnant délégation au Maire pour prendre certaines décisions.

DECIDE

LA SIGNATURE d'une convention avec la Société NONNEVILE DEPANNAGE AULNAY dont le siège social est situé à Aulnay sous bois 30 rue Louise Michel, pour la mise à disposition à titre temporaire et précaire du terrain communal de 9610 m², situé rue Albert Einstein à Aulnay sous bois et Allée Surièges à Sevran.

PRECISE que cette occupation est consentie pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2010, soit jusqu'au 31 décembre 2012.

DIT que la redevance d'occupation annuelle est fixée à 53670 € HT (+ TVA au taux en vigueur) payable trimestriellement à terme échu.

DIT que les recettes correspondantes seront inscrites au budget de la Ville - Chapitre 75 - nature 7524 - fonction 020

DECISIONNº 1165

Objet: FINANCES - MODIFICATION DE L'INSTITUTION DE LA REGIE DE RECETTES POUR LA SCENE DE MUSIQUES ACTUELLES « LE CAP »

Le Maire de la Ville d'Aulnay-sous-Bois,

 ${
m VU}$ le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,

VU la délibération N° 59 du Conseil Municipal en date du 11 février 2010, donnant délégation au Maire pour prendre certaines décisions ;

VU la décision N° 386 en date du 28 janvier 2002 instituant une régie de recettes pour l'encaissement des participations aux activités de la scène de musiques actuelles « Le Cap » ;

VU les décisions N° 952 en date du 15 décembre 2003, N° 2318 en date du 20 juillet 2006, N° 70 en date du 4 juin 2008 modifiant l'institution de la régie de recettes susvisée ;

Sur l'avis du Trésorier Principal

DECIDE

ARTICLE 1 : La décision N° 386 en date du 28 janvier 2002 doit être modifiée comme suit :

ARTICLE 6: Un fonds de caisse d'un montant de 200 € est mis à la disposition du régisseur,

ARTICLE 2: Les nouvelles dispositions prennent effet à compter du 15 mai 2010.

ARTICLE 3: Le Maire d'Aulnay-sous-Bois et le Trésorier Principal de Sevran sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4: Ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le sous-Préfet de l'arrondissement du Raincy, Monsieur le Trésorier Principal et aux intéressés.

DECISION Nº 1166

Objet: CULTURE – SCENE DE MUSIQUES ACTUELLES « LE CAP » MARCHE PASSE EN PROCEDURE ADAPTEE AVEC LA SARL « V.N.S. » POUR L'ORGANISATION TECHNIQUE DES MANIFESTATIONS PROGRAMMEES PAR LE CAP AU 2ème TRIMESTRE 2010 – SIGNATURE DU MARCHE.

Le Maire de la Ville d'Aulnay-sous-Bois,

VU les articles 28 et 30 du Code des Marchés Publics.

VU la délibération N° 59 du Conseil Municipal en date du 11 février 2010, donnant délégation au Maire pour prendre certaines décisions.

DECIDE

La signature d'un marché pour des prestations techniques de régie lumière pour l'activité de diffusion de la Scène de Musiques Actuelles « Le Cap » avec la SARL « V.N.S. » dont le siège social se situe 7 bd Henri Barbusse - 93100 Montreuil et qui est représentée par Gilles QUINIO (gérant)

PRECISE que la dépense en résultant, s'élève à un montant total maximum de 13 813,80 € TTC soit 11 550,00 € HT (onze mille cinq cent cinquante euros hors taxe) et 2 263,80 € de TVA à 19,6% pour les prestations sus-citées concourant à l'organisation des activités de diffusion de la Scène de Musiques Actuelles le Cap pour le second trimestre 2010.

DIT QUE La dépense correspondante sera réglée sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville 2010, chapitre 011 – articles 6228 – fonction 33.

DECISION Nº 1167

Objet: CULTURE - SCENE DE MUSIQUES ACTUELLES « LE CAP » - TARIFS DES SPECTACLES DES MOIS D'AVRIL A JUIN 2010

Le Maire de la Ville d'Aulnay-sous-Bois,

VU la délibération N° 59 du Conseil Municipal en date du 11 février 2010, donnant' délégation au Maire pour prendre certaines décisions.

DECIDE

A l'occasion des représentations données à la Scène de Musiques Actuelles « Le Cap », dans la période du 3 avril 2010 au 25 juin 2010, il y a lieu de fixer les tarifs du droit d'entrée pour les spectacles suivants :

OMAR PENE & SMOD

Folk africaine

Samedi 3 avril 2010 à partir de 20h30

 Tarif Plein
 8,00 €

 Tarif Réduit*
 6,00 €

 Demi-Tarif**
 4,00 €

STEREOSAPIENS

en première partie - Le Cap Live -

Hip-Hop-jazz-rock

Vendredi 7 mai 2010 à partir de 21h

Tarif Plein8,00 ∈Tarif Réduit*6,00 ∈Demi-Tarif**4,00 ∈

« NY » MALAGASY ORKESTRA

en première partie - Le Cap Orchestra avec Tao Ravao - Orchestre malgache

Vendredi 14 mai 2010 à partir de 21h

Tarif Plein8,00 ∈Tarif Réduit*6,00 ∈Demi-Tarif**4,00 ∈

MARTHA HIGH et SWEET CHARLES

Soul funk

Samedi 22 mai 2010 à partir de 20h30

 Tarif Plein
 8,00 €

 Tarif Réduit*
 6,00 €

 Demi-Tarif**
 4,00 €

FESTIVAL HIP-HOP TANZ

Danse Hip-Hop

Samedi 12 juin 2010 à partir de 20h30

Tarif Plein8,00 ∈Tarif Réduit*6,00 ∈Demi-Tarif**4,00 ∈

LE SACRE DU TYMPAN

Fanfare festive

Vendredi 25 juin 2010 à partir de 21h

Tarif Plein8,00 €Tarif Réduit*6,00 €Demi-Tarif**4,00 €

^{*}Le Tarif Réduit concerne les moins de 25 ans, les personnes handicapées, les chômeurs, les détenteurs de la carte Améthyste, les étudiants, les adhérents du Centre de Danse du Galion, de l'E.N.M.D. et du Créa.

^{**}Le Demi-Tarif concerne les adhérents du Cap, les groupes scolaires et groupes de la personnes et plus.

DIT que les recettes en résultant seront inscrites au budget de la ville – Chapitre 70 – Article 7062 – Fonction 33.

Objet: DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DE TELECOMMUNICATION - ACCORD CADRE INF85129R1 - MARCHE SUBSEQUENT N°14 - INF0012100 - LOT 11 : LOGICIELS GRAPHIQUES

Le Maire de la Ville d'Aulnay-sous-Bois,

VU l'article 28 du Code des Marchés Publics (décret 2006-975 du 1er août 2006),

VU la délibération N° 59 du Conseil Municipal en date du 11 février 2010, donnant délégation au Maire pour prendre certaines décisions.

VU la délibération n° 31 du 16 octobre 2008

DECIDE

La signature du marché suivant :

La dépense correspondante sera réglée sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville, chapitre 20, article 205 (fonction 020)

DECISION Nº 1169

Objet: DDC - RESEAU DES BIBLIOTHEQUES - CONTRAT DE CESSION DE DROITS D'AUTEUR A TITRE GRACIEUX - M. NEDIM GURSEL.

Le Maire de la Ville d'Aulnay-sous-Bois,

VU la délibération N° 59 du Conseil Municipal en date du 11 février 2010, donnant délégation au Maire pour prendre certaines décisions.

DECIDE

La signature d'un contrat de cession de droits d'auteur avec M. Nédim GURSEL, auteur, 89 rue de la Santé - 75013 PARIS, qui présentera son oeuvre dans le cadre du Café littéraire le samedi 20 mars 2010 à 17h30 à la bibliothèque Dumont - 12, boulevard Galliéni - Aulnay-sous-Bois.

A l'occasion de cette rencontre, l'exposé de M. Nédim GURSEL a été filmé dans son intégralité. Ce film sera intégralement ou partiellement diffusé sur le catalogue en ligne du Réseau des Bibliothèques et donc diffusé sur Internet.

L'ensemble des droits cédés, plus particulièrement le droit de représentation et le droit de reproduction de l'exposé de M. Nédim GURSEL sont consentis à titre gracieux.

Objet: DIRECTION DES SPORTS – MISE EN PLACE DU PARC MOBILE POUR LES JEUNES DE 7 A 17 ANS – CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION « RAID AVENTURE ORGANISATION »

Le Maire de la Ville d'Aulnay-Sous-Bois,

VU la délibération N° 59 du Conseil Municipal en date du 11 février 2010, donnant délégation au Maire pour prendre certaines décisions.

DECIDE

La signature d'une convention avec l'ASSOCIATION RAID AVENTURE ORGANISATION, sise au 13 rue Charles de Gaulles - 91400 ORSAY, relatif à la mise en place d'un Parc Mobile en faveur des jeunes âgés de 9 à 15 ans. Cette convention est établie pour les 29, 30 avril, du 19 au 23 juillet et du 2 au 6 août 2010.

Cette prestation est à titre gracieux.

DECISION Nº 1171

Objet: PROPRIETE COMMUNALE – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION PRECAIRE D UN LOCAL COMMERCIAL SITUE A AULNAY SOUS BOIS 58 rue JULES PRINCET A LA SOCIETE M.I.E. SOLAIRE.

Le Maire de la Ville d'Aulnay-sous-Bois,

VU les délibérations n°59 du Conseil Municipal en date du 11 février 2010, donnant délégation au Maire pour prendre certaines décisions.

VU la décision n°1489 en date du 19 avril 2005 notifiée au vendeur et à l'acquéreur évincé par lettres recommandées avec accusé de réception, par laquelle Monsieur le Maire d'AULNAY-SOUS-BOIS a décidé de préempter le sis 56 ter et 58 rue Jules Princet à AULNAY-SOUS-BOIS, cadastré section AH n°215-216 pour une contenance totale de 98 m², au vu des motifs suivants :

CONSIDERANT que dans le cadre d'un désenclavement de l'unité foncière de l'OPHLM, il est nécessaire de constituer une réserve foncière en vue de répondre à l'évolution en matière de logements.

ETANT RAPPELE que le bien présente une configuration et une superficie optimale eu égard à sa contiguité avec le terrain d'assiette de l'OPHLM de la Commune d'AULNAY-SOUS-BOIS aux fins de réaliser un accès voirie de désenclavement

VU l'article L210-1 du Code de l'Urbanisme qui autorise la constitution de réserve foncière portant sur une opération d'aménagement conformément aux disposition de l'article L300-1 du code précité.

DECIDE

LA MISE A DISPOSITION à la S.A.R.L. M.I.E. SOLAIRE représentée par son Gérant, Monsieur Etienne MALONGA, à titre précaire du local commercial situé au 58 rue Jules Princet à Aulnay-sous-Bois composé d'une boutique en façade sur la rue Jules Princet, avec arrière boutique et WC d'une surface de 49 m² et d'un local à usage de réserve, contigu à la boutique, avec entrée sur rue, composé de 2 pièces.

PRECISE que cette mise à disposition est consentie à titre précaire et temporaire pour une durée d'un an à compter du 9 mars 2010, moyennant le paiement d'une redevance mensuelle d'occupation de 300 €

PRECISE qu'en sus du loyer fixé, la SARL M.I.E. SOLAIRE s'acquittera des différentes charges et consommations eau gaz électricité taxes et impôts afférents aux locaux et à l'activité du commerce à dater de la date d'effet de la convention.

DIT que les recettes en résultant seront inscrites au budget de la Ville : Chapitre 75 – nature 752 – fonction 020.

DECISION Nº 1173

Objet: DIRECTION DU DEVELOPPEMENT DURABLE – MAISON DE L'ENVIRONNEMENT - MARCHE PASSE EN PROCEDURE ADAPTEE – SPECTACLE CONTES AVEC L'ASSOCIATION LES TRETEAUX DE LA FRANCOPHONIE

Le Maire de la Ville d'Aulnay-sous-Bois,

VU l'article 28 du Code des Marchés Publics (décret 2006-975 du 1^{er} août 2006),

VU la délibération n° 59 du Conseil Municipal en date du 11 février 2010, donnant délégation au Maire pour prendre certaines décisions,

DECIDE

La signature d'un marché avec l' Association Les tréteaux de la francophonie - 8 rue Edgar Degas - 93600 AULNAY-SOUS-BOIS, représentée par Monsieur Basile M'Bemba, son président, relatif à un spectacle de contes intitulé : « Louzolo, l'amour universel et le riz » le mercredi 5 mai à 15h à la bibliothèque Elsa Triolet, rue Henri Matisse à Aulnay-sous Bois, dans le cadre du projet Terre de Riz.

Le montant du marché s'élève à 300 € TTC (non assujetti à TVA).

La dépense correspondante sera réglée sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville, chapitre 011 - article 6228 (fonction 833).

DECISION Nº 1174

Objet: DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DE TELECOMMUNICATION - ACCORD CADRE INF85130R1 - MARCHE SUBSEQUENT N°13 - INF0014900 - LOT 12 : ELEMENTS RESEAU

Le Maire de la Ville d'Aulnay-sous-Bois,

VU l'article 28 du Code des Marchés Publics (décret 2006-975 du 1^{er} août 2006).

VU la délibération N° 59 du Conseil Municipal en date du 11 février 2010, donnant délégation au Maire pour prendre certaines décisions.

VU la délibération n°31 du 16 octobre 2008

DECIDE

La signature du marché suivant :

Attributaire	Détail des prestations	Montants
NET THELLE INFORMATIQUE Bâtiment Soprano 5 rue de Maidstone 1 ^{er} étage 60000 BEAUVAIS	Fourniture de commutateurs complétée par une prestation d'installation sur le centre Administratif et le centre Technique Municipal.	32 154,00 € HT 38 456,18 € TTC

La dépense correspondante sera réglée sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville, chapitre 21, article 2183 (fonction 020)

DECISION Nº 1175

Objet: PROPRIETE COMMUNALE - ATTRIBUTION D'UN LOGEMENT COMMUNAL EN LOCATION TEMPORAIRE A-LOGEMENT SIS A AULNAY SOUS BOIS 1 RUE DES LILAS (GROUPE SCOLAIRE SAVIGNY) SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE LA VILLE ET

Le Maire de la Ville d'Aulnay-sous-Bois,

VU la Délibération n° 59 du Conseil Municipal en date du 11 février 2010, donnant délégation au Maire pour prendre certaines décisions.

DECIDE

La signature d'une convention de location temporaire de logement communal au bénéfice de pour un appartement sis à Aulnay-Sous-Bois - 1 rue des Lilas dépendant du groupe scolaire Savigny.

DIT que cette location est consentie à effet du 23 avril 2010 pour une durée d'un an, moyennant le versement par l'intéressé d'une redevance d'occupation mensuelle de 313,44 euros + les différentes charges afférentes au logement.

DIT que les recettes en résultant seront inscrites au budget de la Ville :Chapitre 70 – article 70878 fonction 020 et Chapitre 75 – article 752 fonction 020.

DECISION Nº 1176

Objet: PROPRIETE COMMUNALE - PROLONGATION DE LOCATION TEMPORAIRE - LOGEMENT SIS AVENUE DU CLOCHER - AVENANT N°2 A LA CONVENTION SIGNEE AVEC

Le Maire de la Ville d'Aulnay-sous-Bois,

VU la délibération n°59 du Conseil Municipal en date du 11 février 2010, donnant délégation au Maire pour prendre certaines décisions.

VU la décision n°3351 du 20 mars 2008 autorisant l'attribution à titre temporaire, d'un logement communal situé à Aulnay sous Bois avenue du Clocher, à facture du 20 mars 2008.

VU la décision n°566 du 16 avril 2009 autorisant une prolongation de location pour une année supplémentaire, soit jusqu'au 20 mars 2010.

CONSIDERANT que le contrat est échu au 20 mars 2010

DECIDE

La signature d'un avenant n° 2 à la convention de location temporaire de logement, prolongeant la location d'une nouvelle année supplémentaire à compter du 21 mars 2010, soit jusqu'au 20 mars 2011, aux mêmes conditions que la convention initiale.

DIT que les recettes en résultant seront inscrites au budget de la Ville : Chapitre 70 – article 70878 – fonction 020 et Chapitre 75 – article 752 fonction 020.

DECISION Nº 1177

Objet: CULTURE – SCENE DE MUSIQUES ACTUELLES « LE CAP » MARCHE PASSE EN PROCEDURE ADAPTEE AVEC L'ASSOCIATION DIRECTION DE L'OCEAN – SIGNATURE DU MARCHE

Le Maire de la Ville d'Aulnay-sous-Bois,

VU l'article 28 du Code des Marchés Publics (décret 2006-975 du 1er août 2006).

VU la délibération n° 59 du Conseil Municipal en date du 11 février 2010, donnant délégation au Maire pour prendre certaines décisions,

DECIDE

La signature des marchés pour les prestations de diffusion suivants :

Spectacle	Les Stéréos	apiens	Date(s)	le 07/05/2010
Producteur		DIRECTIO	N DE L'OCEAN	<u> </u>
Siège social 7 Bis rue des Bosquets			s Bosquets - BP	3 - 91230 Montgeron
représenté(e) par en qualité de Serge HERFELD (Président))
		Montant du c	contrat	·
Assu	jetti à la TVA		Non assu	jetti à la TVA
Total HT		2637,50		
TVA 5,5 %		0,00	association non assujetie	
Total TTC		2637,50		
Autres condition hébergement sele	s financières (le c on les obligations	cas échéant) :	prise en charge les clauses contr	catering repas et

Spectacle	Cap'n Groov	y Motion	Date(s)	28 et 30/05/2010
Producteur DIRECT			V DE L'OCEA	 N
Siège social		7 Bis rue des Bosquets - BP 3 – 91230 Montgeron		
représenté(e)	par en qualité de			
		Montant du c	ontrat	<u> </u>
As	sujetti à la TVA		Non ass	ujetti à la TVA
Total HT		4220,00	-	_
TVA 5,5 %		0,00	association non assujetie	
Total TTC		4220,00		J
<u>Autres conditi</u> hébergement s	<i>ons financières (le d</i> selon les obligations	cas échéant) :	prise en charge les clauses cont	e catering repas et tractuelles.

DIT QUE Les dépenses correspondantes seront réglées sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville 2010 : chapitre 011 – article 6228 – fonction 33.et chapitre 011 – article 6257 – fonction 33.

DECISION Nº 1178

Objet: BATIMENTS – MARCHE PASSE EN PROCEDURE ADAPTEE CREATION D'UN TERRAIN SYNTHETIQUE CITE DE L'EUROPE- TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES AVENANT N°1 SIGNATURE DU MARCHE.

Le Maire de la Ville d'Aulnay-sous-Bois,

VU l'article 28 du Code des Marchés Publics (décret 2006-975 du 1er août 2006)

VU la délibération N°59 du Conseil Municipal en date du 11 février 2010, donnant délégation au Maire pour prendre certaines décisions.

DECIDE

La signature d'un avenant n°1 pour travaux supplémentaires au marché de création d'un terrain synthétique cité de l'Europe avec la société ART DAN IDF - 18 rue de Marly - 91410 CORBREUSE. Le montant de cet avenant est arrêté à la somme de 19 587,00 € HT soit 23 426,05 € TTC. Le montant du marché est porté à la somme de 179 599,73 € TTC. Ce qui fait une augmentation de 15%.

La dépense correspondante sera réglée sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville : Chapitre 23 - article 2312 - fonctions 412.

DECISION Nº 1179

Objet: ACHATS ADMINISTRATIFS – MARCHE PASSE EN PROCEDURE ADAPTEE – FOURNITURE D'ACCESSOIRES ET DE MACHINES DE BUREAU – ANNEE 2010, RENOUVELABLE EN 2011 – SIGNATURE DU MARCHE

Le Maire de la Ville d'Aulnay-sous-Bois,

VU l'article 28 du Code des Marchés Publics (décret 2006-975 du 1er août 2006),

VU la délibération n° 59 du Conseil Municipal en date du 11 février 2010, donnant délégation au Maire pour prendre certaines décisions,

DECIDE

La signature des marchés suivants :

Attributaire	Montants annuels du march				
Attibutane	Minimum	Maximum			
Lot n° 1 - Accessoires de bureau					
Société ALDA					
Zone des Marais - Bat O 1 avenue Louison Bobet 94120 FONTENAY S/BOIS	4 000.00 HT 4 784.00 TTC	10 000.00 HT 11 960.00 TTC			
Lot n° 2 -	Machines de bureau	<u> </u>			
Société ALDA Zone des Marais - Bat O 1 avenue Louison Bobet 94120 FONTENAY S/BOIS	2 000.00 HT 2 392.00TTC	4 000.00 HT 4 784.00 TTC			

Ces marchés prendront effet à leur notification pour prendre fin au 31 décembre 2010. Ils pourront ensuite être reconduits pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2011.

La dépense correspondante sera réglée sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville, chapitre 011 article 60632 (fonction 020)

DECISION Nº 1180

Objet: DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION ET DE TELECOMMUNICATION – ASSISTANCE ET MAINTENANCE DU LOGICIEL CINDOC AVEC LA SOCIETE CHEMDATA S.A CINCOM

Le Maire de la Ville d'Aulnay-sous-Bois,

VU les articles 28 et 35-III-8 du Code des Marchés Publics (décret 2006-975 du 01 août 2006)

VU la délibération n° 59 du Conseil Municipal en date du 11 février 2010, donnant délégation au Maire pour prendre certaines décisions,

DECIDE

La signature d'un contrat d'assistance et de maintenance avec la société CHEMDATA S.A. CINCOM DSS – 1 Rue Jean Novel – 69100 VILLEURBANNE, pour le logiciel Cindoc utilisé par le service Documentation.

Le contrat prend effet le 01 septembre 2010 pour une durée de 4 ans.

Le montant annuel de 4 646,77 € HT soit 5 557,53€ TTC sera réglé sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville, (imputation : chapitre 011 - article Article 6156.

DECISION Nº 1181

Objet: DIRECTION DES SYTEMES D'INFORMATION ET DE TELECOMMUNICATION – MARCHE PASSE EN PROCEDURE ADAPTEE – CONTRAT D'ASSISTANCE A L'UTILISATION DES LOGICIELS D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE AVEC LA SOCIETE GEOMAP SYSTEMS

Le Maire de la Ville d'Aulnay-sous-Bois,

VU les articles 28 et 35-III-8 du Code des Marchés Publics (décret 2006-975 du 01 août 2006)

VU la délibération n° 59 du Conseil Municipal en date du 11 février 2010, donnant délégation au Maire pour prendre certaines décisions.

DECIDE

La signature d'un contrat d'assistance avec la Société GEOMAP – Savoie Technolac - 48 avenue Lac du Bourget- BP 210- 73374 LE BOURGET DU LAC, pour l'utilisation des logiciels et fichiers de l'ensemble des données du SIG, utilisés par le service Direction de l'Information Géographique.

Le contrat prend effet à la date de signature et se terminera au 31/12/2012.

La mission sera facturée mensuellement selon avancement à un taux journalier de 850,00 € HT soit 1 016,60 € TTC, sur une base de 60 jours maximum de prestations, ressort à un coût global de 51 000,00 € HT soit

60 996,00 € TTC.

Sera réglée sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville (Imputation : Chap 011 - Article 6228 – Fonction 020).